

Si nous nous proposons de favoriser l'élimination des *concrétions biliaires*, nous administrerons les Alcalins ou la diète herbacée. En effet, les Alcalins peuvent exercer une action heureuse, en dissolvant le mucus et les matières colorantes biliaires qui font partie des calculs, en empêchant la précipitation, en redissolvant même les corps qui pourraient former des noyaux ou centres de cristallisation; en un mot, ils peuvent jouer un rôle à la fois curatif et préventif. Mais ces agents ne font rien sur un calcul déjà formé et composé entièrement de cholestérine, ou revêtu de cette substance.

Lorsque nous voulons éliminer et prévenir le développement des concrétions reconnaissant pour cause les *diathèses urique* et *goutteuse*, nous prescrivons divers agents qui forment le groupe des litholytiques proprement dits.

Ces agents sont : 1° les *boissons aqueuses* abondantes; 2° les *Alcalins* (carbonates de potasse et de soude, carbonate de lithine); 3° divers médicaments tels que le *borax*, les *acides benzoïque* et *cinnamique*.

Les Alcalins transforment l'acide urique, qui est très-peu soluble, en urates plus solubles. L'alimentation herbacée, les fruits et végétaux acides rendant les urines alcalines lorsqu'ils ont été ingérés en quantité suffisante, produisent le même effet. L'urate de lithine étant le plus soluble des urates, l'emploi du carbonate de cette base peut être avantageux.

On prescrira les bicarbonates de potasse et de soude, dans la diathèse urique et la gravelle, à des doses capables de donner aux urines un commencement d'alcalinité, c'est-à-dire à celles de 5 à 6 grammes au moins par jour. Le carbonate de lithine s'administrera aux doses de 10 à 50 centigrammes au plus par jour. D'ailleurs le poids atomique du lithium étant faible, il faut une faible quantité du carbonate de ce métal pour neutraliser une quantité considérable (4 fois plus) d'acide urique.

Le borax étant un dissolvant de l'acide urique en empêche la précipitation. Lorsqu'il s'agit de *gravelle phosphatique*, il ne faut pas employer les Alcalins. Le sesquicarbonate d'ammoniaque serait d'ailleurs dangereux dans cette affection qu'il ne ferait qu'aggraver. Il faut prescrire l'eau de Seltz, administrer l'acide benzoïque; on doit, en un mot, chercher à rendre les urines acides.

Les acides benzoïque et cinnamique se transforment dans l'organisme en acide hippurique qui rend les urines très-acides. Il n'est pas démontré que, sous l'influence de ces acides, l'acide urique se transforme lui-même en acide hippurique qui est beaucoup plus soluble. L'acide benzoïque semblerait néanmoins être utiles dans la diathèse urique en ce qu'il diminuerait la formation de l'acide urique. Mais, je le répète, c'est dans la gravelle blanche ou phosphatique que l'administration en est surtout avantageuse. On prescrit l'acide benzoïque aux doses de 50 centigrammes à 1 gramme par jour en mixture, en solution hydro-alcoolique, ou dans un alcoolat de produits végétaux contenant déjà cet acide. Il en est qui préfèrent les benzoates de soude, de chaux, d'ammoniaque. Ce dernier est formellement contre-indiqué, comme sel ammoniacal, dans la diathèse phosphatique.

L'oxalurie est caractérisée par la présence de l'acide oxalique, ou plutôt de l'oxalate de chaux dans l'urine. Les calculs d'oxalate de chaux ne se dissolvent que dans les acides minéraux. Il faut souvent recourir à la lithotritie et parfois

à la taille. On doit rejeter l'usage de toute substance contenant de l'acide oxalique ou un oxalate quelconque.

III. — ANTHELMINTHIQUES.

On sait que la classe des ENTOZOAIREs ou HELMINTHES peut être divisée en trois ordres : les *Tænioides*, les *Trématodes* et les *Nématodes*.

Les *Tænioides*, appelés encore *Cestoides* (de *κεστός* piqué, brodé, ceinture de Vénus) et *Vers rubanés*, contiennent les genres *Tænia* et *Bothryocéphale*.

Les *Trématodes* (de *τρῆμα* trou, orifice, qu'on croyait exister sur leur face ventrale et qui n'est qu'une ventouse), appelés encore *Vers plats*, ne comprennent que le genre *Douve* qu'on rencontre surtout dans le foie.

Les *Nématodes* (de *νήμα*, fil; et *εἶδος*, forme), appelés encore *Vers cylindriques*, comprennent l'*Ascaride lombricoïde* qui vit dans l'intestin grêle; l'*Ancylostome duodénal* qui vit dans le duodénum; le *Trichocéphale dispare*, dans le cæcum; l'*Oxyure vermiculaire*, dans le rectum, et qui remonte parfois dans le vagin; le *Strongle géant* qui vit dans les reins; la *Trichine*, dans les muscles; la *Filaire de Médine*, dans le tissu cellulaire sous-cutané des membres inférieurs.

Nous ne pouvons nous occuper que des médicaments employés contre les entozoaires du tube digestif, c'est-à-dire, d'une part, contre les *Tænioides* et, d'autre part, contre quelques vers *Nématodes*, tels que l'*ascaride lombricoïde*, l'*oxyure vermiculaire*, etc. En effet, on ne possède pas de médicaments capables de débarrasser l'organisme ni du strongle, ni de la trichine, ni de la filaire.

Or, il est remarquable que certains médicaments présentent une efficacité particulière contre les *Tænioides*, tandis que d'autres sont surtout utiles contre les *Nématodes* qu'on désigne vulgairement sous le nom de *Vers*. Les Anthelminthiques se divisent donc naturellement en deux groupes : les *Tæniifuges* et les *Vermifuges*.

I. — TÆNIIFUGES.

Les agents de ce groupe sont presque exclusivement d'origine végétale. Les principaux d'entre eux sont, parmi les exotiques : le *Koussou*, le *Musenna*, le *Soaria*, le *Tatzé*; parmi les indigènes : la *Fougère mâle* et l'*Écorce de racine de grenadier*.

1° Koussou.

Dans le langage pharmacologique, on appelle *koussou* les grappes ou

plutôt les fleurs du *Koussotier* (*Brayera anthelminthica*), bel arbre dioïque de la famille des Rosacées, tribu des Agrimoniées, qui croit en Abyssinie, à 3 kilomètres au-dessus du niveau de la mer (1). Cet arbre, qui atteint une hauteur de 8 à 15 mètres, présente de loin l'aspect d'un noyer chargé de longues et larges grappes pendantes.

Les fleurs en sont petites et rougeâtres. Les inflorescences femelles constituent le kouso rouge, les inflorescences mâles, dont les étamines sont jaunes, constituent le kouso essel.

Ces fleurs doivent leur activité à une huile grasse et à une résine. On y a indiqué l'existence d'un principe particulier auquel on a donné le nom de *koussine*. Ce principe est pour ainsi dire inconnu.

L'infusion du kouso est acide à cause du malate acide de potassa qu'elle contient. Elle a une saveur désagréable.

Modes d'administration et doses. — La veille du jour où le kouso doit être administré, on conseille de ne prendre le soir qu'une panade. Puis, le lendemain matin, on verse 200 grammes d'eau bouillante sur 15 à 20 grammes de fleurs de kouso et, lorsque l'infusion est refroidie, ou n'est plus que tiède, on avale le tout. En général, une heure ou deux après l'ingestion du remède, le malade a une première garde-robe suivie de deux ou trois autres dans lesquelles on retrouve le ténia ou les débris de ce parasite. Si, vers midi, les effets du kouso ne s'étaient pas produits, on administrerait de l'huile de ricin. Le soir, le malade peut dîner à peu près comme d'habitude, car le médicament ne produit, au début, qu'un peu de malaise et de dégoût qui disparaissent bientôt.

L'emploi du kouso est très-répandu en Abyssinie où le ténia est si fréquent par suite de l'usage de la viande crue. On le prend régulièrement, tous les deux mois, après l'avoir broyé et délayé dans une corne de bœuf remplie d'eau ou d'une sorte d'hydromel appelé *taidje*, ou d'une sorte de bière préparée avec de l'orge et du teff (*Poa abyssinica*) et appelée *thalla*. On estime davantage les fleurs femelles que les fleurs mâles qui, d'après le témoignage de Vaughan, médecin à Aden, seraient beaucoup moins actives que les premières. Les fleurs femelles se reconnaissent facilement, non-seulement à leur structure, à leurs plus grandes dimensions, mais à leur coloration plus foncée qui est d'un rouge vineux. L'activité paraît en être due, au moins en partie, à une résine qui est sécrétée à la base de l'ovaire.

(1) Les fleurs de kouso ont été apportées dans notre pays, pour la première fois, par le médecin français Brayer qui exerçait à Constantinople où il les avait connues. Le botaniste Kunth, à qui Brayer en confia l'examen, donna au koussotier la dénomination générique qu'il porte aujourd'hui.

2° Musenna. — Soaria. — Tatzé.

Le *Musenna* est l'écorce de l'*Albizzia anthelminthica*, de la famille des Légumineuses, tribu des Mimosées. Cette écorce se rencontre, dans le commerce, en plaques de 10 à 25 centimètres de longueur ou de largeur, de 2 à 10 millimètres d'épaisseur, roussâtres à l'extérieur, d'un jaune pâle à l'intérieur. D'après Legendre et E. Caventou, elle contient jusqu'à 64 pour 1000 d'une substance résineuse qui paraît en être le principe actif.

Les Abyssiniens prennent le musenna comme le kouso, mais à des doses deux et trois fois plus fortes. Ce remède agit beaucoup plus lentement que le kouso; ce n'est ordinairement que le lendemain qu'il produit l'expulsion du ténia, et celui-ci est comme broyé au milieu des déjections. Aussi le considère-t-on souvent comme le plus efficace des ténifuges. De plus, il ne provoque ni dégoût, ni malaise, ni aucun autre trouble.

Le *Soaria* est la drupe fraîche ou desséchée du *Masa picta* ou *lanceolata*, arbrisseau de la famille des Myrsinées. On le prend, en Abyssinie, aux doses de 30 à 45 grammes, réduit en poudre et mélangé avec de la bouillie de froment.

Ce remède produit son effet en trois à quatre heures. D'après Schimper, agit aussi sûrement que le kouso, mais il peut déterminer des nausées et des coliques.

Le *Tatzé* est le fruit du *Myrsine africana*, arbrisseau qui croît non-seulement en Abyssinie, mais en diverses parties de l'Afrique, au Cap de Bonne-Espérance, en Algérie. Ce médicament se prescrit aux doses de 15 à 24 grammes, réduit en poudre et délayé dans un véhicule quelconque. Il ne cause pas de coliques.

3° Fougère mâle.

Les rhizomes d'un grand nombre de Fougères sont ténifuges et vermifuges. Le seul qui soit usité est celui de la fougère mâle (*Polypodium*, ou *Nephradium*, ou *Aspidium*, ou enfin *Polystichum Filix mas*).

L'activité en est due à une huile verte appelée *filixoline* par Luck, volatile et soluble dans l'alcool et dans l'éther. Indépendamment de ce principe, le rhizome contient une huile grasse, de l'acide pteritannique, de l'acide filicique, du sucre et de l'amidon.

Ce médicament possède, non-seulement comme ténifuge mais comme vermifuge, une efficacité incontestable qui a été méconnue parfois parce qu'on ne savait pas l'employer. En effet, si l'on veut réussir, il ne faut utiliser que les rhizomes qui n'ont pas encore perdu avec le temps leur huile volatile; il faut en rejeter la décoction ou l'infusion pour n'en administrer que la poudre, ou l'extrait alcoolique ou éthéré. D'après

Fleming, cet extrait l'emporterait sur tous les autres tœnifuges. Suivant Küchenmeister, il tuerait en quatre heures le *Tœnia crassicolis*.

Les doses de la poudre sont de 8 à 12 grammes et plus, qu'on fait prendre, à jeun, dans 150 à 200 grammes d'eau (méthode de la veuve Nouffer), ou en bois dont l'excipient est le sirop de fleurs de pêcher (méthode de Rouzel). On purge deux heures après, soit avec le calomel, soit avec la scammonée ou la gomme-gutte, soit avec l'huile de ricin. Dans la méthode de Peschier et de Hufeland, on administre, le soir, 4 grammes d'extrait éthéré divisé en 20 pilules dont l'excipient est la poudre du rhizome, et l'on purge le lendemain matin. Il peut cependant arriver que la fougère mâle détermine elle-même, à dose thérapeutique, non-seulement des évacuations, mais des vomissements qu'elle provoque d'ailleurs lorsqu'elle a été prise à haute dose.

4° Écorce de racine de grenadier.

Connues de temps immémorial dans les Indes, les propriétés de cette écorce n'ont été rappelées que dans ce siècle par Mérat. Elles paraissent être dues à l'union du tannin et de l'acide gallique avec une substance particulière appelée *punicine*.

On administre l'écorce de racine de grenadier en décoction, à la dose de 64 grammes dans 750 grammes d'eau qu'on réduit par l'ébullition à 500 grammes. On peut aussi en prescrire l'extrait, aux doses de 15 à 30 grammes, en bols ou en capsules dans lesquelles on fait entrer 8 grammes d'extrait éthéré de fougère mâle.

L'écorce de la racine fraîche doit être seule employée. Cependant, d'après Grisolle, l'écorce sèche réussit quand on l'a fait macérer préalablement douze heures dans l'eau avant la décoction.

À dose modérée, l'écorce de racine de grenadier produit des nausées, parfois des vomissements, des coliques et des évacuations. À haute dose, elle détermine, en outre, de la céphalalgie, des vertiges, une inflammation des muqueuses de l'estomac et du canal intestinal. Ces accidents disparaissent vite en général.

Tœnifuges divers. — On a employé contre le tœnia et le bothyrocéphale beaucoup d'autres substances telles que l'essence de térébenthine, l'étain en limaille ou en poudre, le bisulfure d'étain (or mussif) et le protoxyde d'étain, les bulbes de l'*Oxalis anthelmintica*, les feuilles du *Jasminum floribundum*, etc. Mais les premiers de ces tœnifuges ne sont plus usités, et les derniers sont encore peu étudiés.

II. — VERMIFUGES.

Le nombre des substances auxquelles on a reconnu des propriétés vermifuges est considérable. Ainsi les tœnifuges déjà étudiés, ainsi la valériane, l'asa fetida, l'aloès, la gomme-gutte, le jalap, l'essence de térébenthine et d'autres essences, l'huile de cade et plusieurs composés métalliques sont doués de ces propriétés. C'est même à l'élimination des ascarides lombricoïdes sous l'influence des deux premières substances, qu'on peut rapporter la disparition de divers accidents épileptiformes contre lesquels on avait dirigé ces médicaments (p. 572).

Mais nous ne devons nous occuper ici que des vermifuges les plus usités parmi lesquels se trouvent, en première ligne, le *semen-contra*, puis le calomel, la mousse de Corse, la spigélie anthelminthique.

Semen-contra et santonine.

On désigne par les expressions de *semen-contra*, et *semencine*, de petits capitules non épanouis fournis par diverses plantes du genre *Artemisia*, de la famille des Composées. Cette substance n'est donc pas représentée par des graines comme le pense le vulgaire.

Les deux sortes les plus importantes sont :

Le *semen-contra du Levant*, dit aussi d'Alep, d'Alexandrie, qui est verdâtre lorsqu'il est récent, et devient rougeâtre avec le temps. L'odeur en est aromatique et sa saveur amère. Il est fourni probablement par l'*Artemisia judaica* ou par l'*Artemisia contra*.

Le *semen-contra de Barbarie*, qui présente une coloration blanchâtre due à un duvet qui le recouvre. L'odeur en est moins forte que celle du *semen-contra d'Alep*. Batka l'attribue à l'*Artemisia glomerata*.

Enfin on débite parfois, à la place des sortes précédentes, le *semen-contra indigène* qui est fourni par l'*Artemisia campestris*. Ce produit, qui est jaunâtre, est représenté non par les capitules, mais par les fleurons isolés de ce végétal. L'amertume en est considérable.

Le *semen-contra* renferme, comme principes propres : la santonine, une huile volatile aromatique et une résine amère. La première, appelée encore *acide santonique*, est la mieux étudiée; mais elle n'en est pas le seul principe actif, car un poids donné de *semen-contra* est plus efficace que le poids de santonine qu'il contient.

Santonine. — Cette substance se présente sous l'aspect de cristaux prismatiques incolores, mais devenant jaunes sous l'influence de la lumière, très-peu solubles dans l'eau, mais solubles dans 72 parties

d'éther, dans 43 parties d'alcool froid et dans 4 parties de chloroforme.

Introduite dans la cavité buccale, la santonine détermine une saveur faiblement amère, qui est tardive parce que cette substance est très-peu soluble. Puis, après son absorption, elle produit des phénomènes très-remarquables. Le sens de la vue et, parfois, ceux du goût et de l'odorat sont pervertis. Les objets paraissent colorés le plus souvent en jaune, parfois en violet; il peut même se produire des hallucinations de la vision, les paupières étant fermées. *Les urines sont colorées en jaune quand elles sont acides; elles sont d'un rouge amarante quand elles sont alcalines*; d'ailleurs les urines jaunies par la santonine prennent cette couleur rouge lorsqu'on les traite par un alcali. Nous savons qu'on observe la même chose dans les urines après l'ingestion de l'acide chrysophanique ou de la rhubarbe et du séné. Les symptômes sus-énoncés, ainsi qu'une certaine augmentation de l'appétit et des urines, sont les seuls qu'on observe après l'ingestion de 45 à 50 centigrammes de santonine. De plus fortes doses peuvent déterminer des vomissements, des coliques, des évacuations alvines répétées et même des convulsions et une sorte de stupeur ou de coma.

Les ascarides lombricoïdes sont très-facilement expulsés du canal intestinal par ce médicament. On les retrouve même dans les premières selles qui ensuivent l'administration, bien que, d'après des expériences de Küchenmeister, ils puissent vivre, dit-on, quarante heures dans une infusion de semen-contra.

Modes d'administration et doses du semen-contra et de la santonine. — Ces médicaments sont journellement employés dans la médecine des enfants à cause de leur efficacité et de leur innocuité aux doses nécessaires pour réussir. On administre le semen-contra le matin à jeun, aux doses de 1 à 5 grammes, suivant l'âge, dans du miel ou simplement dans quelques cuillerées de lait qu'on fait avaler rapidement à cause de la saveur désagréable de ce médicament. La santonine se prescrit aux doses de 10 à 30 centigrammes. L'administration en est très-commode, parce que la saveur en est nulle au début. On la fait prendre en dragées, en tablettes ou pastilles dont chacune contient, en général, 2 centigrammes 1/2 ou 5 centigrammes de ce principe.

Calomel. — Mousse de Corse. — Spigélie anthelminthique.

Le mode d'administration et les doses du *Calomel* employé comme vermifuge sont les mêmes que celles de ce médicament employé comme pucatif (page 789).

La *Mousse de Corse* est un mélange de diverses algues marines qu'on recueille sur les côtes de la Corse. On a trouvé, dans ce mélange, jusqu'à vingt-deux espèces de ces végétaux, dont les principales sont le *Fucus helminthocorton*, puis les *Fucus purpureus*, *plumosus*, etc., le *Conferva fasciculata*, etc. On ignore quel est le principe actif de ce produit multiple. On sait néanmoins qu'il est plus ou moins soluble dans l'eau, car la décoction du mélange est vermifuge. Cette dernière l'est toutefois moins que la mousse elle-même.

Les préparations les plus usitées sont la *poudre* et le *sirop*.

La poudre de mousse de Corse s'administre, dans du miel, aux doses de 1 à 2 grammes aux enfants de trois ans et au-dessus, soit seule, soit additionnée de substances adjuvantes.

Poudre vermifuge.

Poudre de mousse de Corse.....	} aa 10 grammes.
— de semen-contra.....	
— de rhubarbe.....	100 —

Mélez et conservez dans un flacon bien bouché. — Doses : 1 à 5 grammes dans du lait ou dans un biscuit.

Sirop de mousse de Corse (Boullay).

Ajoutez à une décoction de 150 grammes de mousse de Corse 250 grammes de vin blanc, 1/2 blanc d'œuf et 1 kilogr. de sucre, puis un mélange de 1 gramme de cochenille et de 65 centigrammes d'alun. Passez et faites cuire à consistance convenable. — Bon médicament qu'on administre aux doses de 1 à 2 cuillerées à bouche, le matin, dans du lait.

La *Spigélie anthelminthique* est une plante de la famille des Gentianées, qu'on a employée, à la dose de 30 grammes, en infusion additionnée de sirop de fleurs de pêcher.

Enfin on a employé les graines et l'huile de l'*Ansérine vermifuge* (*Chenopodium anthelminthicum*) de la famille des Chénopodées; les premières aux doses de 1 à 2^{es}, 5; la seconde, aux doses de 5 à 10 gouttes. Ces médicaments sont peu efficaces.

Élimination des oxyures vermiculaires. — L'huile de ricin, les lavements simples ou mieux à l'eau salée, les lotions et injections d'eau froide dans le rectum et dans le vagin, s'il y a lieu, suffisent pour débarrasser de ces helminthes.

Résumé.

Les *Anthelminthiques* sont divisés en *Tœnifuges* et en *Vermifuges*, suivant qu'ils servent à expulser les tœnioïdes tels que le tœnia et le bothryocéphale, ou les vers cylindriques tels que l'ascaride lombricoïde et l'oxyure vermiculaire.

Les principaux ténifuges sont le *Koussou*, la *Fougère mâle* et l'*Écorce de racine de grenadier*.

Le koussou des officines est représenté par les fleurs du *Koussotier* (*Brayera anthelminthica*), arbre dioïque qui appartient à la famille des Rosacées, et croît en Abyssinie. On le prend, le matin à jeun, en infusion, aux doses de 15 à 20 grammes dans une tasse d'eau. Il faut avaler le tout. Si, vers midi, l'effet n'est pas produit, on prend de l'huile de ricin. Les fleurs femelles de koussou sont plus actives que les fleurs mâles. L'efficacité de ce médicament est due à un principe appelé *koussine* et probablement à une résine qui est sécrétée à la base de l'ovaire. — On emploie en Abyssinie d'autres agents : le *Musenna*, qui est l'écorce de l'*Albizzia anthelminthica*, de la famille des Légumineuses; le *Soaria*, qui est la drupe du *Mesa picta* ou *lanceolata*, de la famille des Myrsinées; le *Tatzé*, qui est le fruit du *Myrsine africana*.

L'activité du rhizome de la *Fougère mâle* (*Polypodium filix mas*) est due à une huile volatile appelée *flixoline*. On administre à jeun, soit la poudre de ce rhizome aux doses de 8 à 12 grammes dans 150 à 200 grammes d'eau, soit l'extrait alcoolique ou éthéré aux doses de 4 grammes, puis on purge deux heures après. Il faut en rejeter l'infusion aqueuse, car l'eau ne dissout pas la flixoline.

L'*écorce de racine de Grenadier* s'administre, en décoction, à la dose de 64 grammes dans 750 grammes d'eau qu'on réduit par l'ébullition à 500 gr. On peut également en prescrire l'extrait aux doses de 15 à 30 grammes.

Les principaux vermifuges sont : le *Semen-contra*, le *Calomel*, la *Mousse de Corse*, la *Spigélie anthelminthique*.

Le *semen-contra* des officines est représenté par de petits capitules non épanouis de diverses *Artemisia*. On distingue le *semen-contra d'Alep* ou d'*Alexandrie*, le *semen-contra de Barbarie*, et enfin le *semen-contra indigène* qui est plus amer que les précédents. L'activité de ce médicament est due à la *santonine*, à une huile volatile aromatique, à une résine amère. La santonine est une substance blanche qui jaunit sous l'influence de la lumière, est très-peu soluble dans l'eau et développe une saveur amère tardive. Après son absorption, elle fait voir les objets colorés en jaune, parfois en violet. Les urines deviennent jaunes si elles sont acides, rouges si elles sont alcalines. — On administre le *semen-contra* aux doses de 1 à 5 grammes suivant l'âge, dans du lait ou dans du miel; la santonine, aux doses de 10 à 30 centigrammes en dragées, tablettes ou pastilles.

La mousse de Corse est un mélange d'une vingtaine d'algues marines dont la principale est le *Fucus helminthocorton*. On l'administre, aux doses de 1 à 2 grammes, en poudre ou en sirop.

La spigélie anthelminthique est une Gentianée qu'on a employée à la dose de 30 grammes en infusion.

Pour débarrasser le rectum, et parfois le vagin, des *oxyures vermiculaires*, les lavements ainsi que les injections et lotions à l'eau simple, ou mieux à l'eau salée, constituent des moyens suffisants.

IV. — PARASITICIDES.

On désigne ainsi les *Médicaments employés contre les Épizoaires et les organismes végétaux siégeant à la superficie ou à une faible profondeur de l'enveloppe cutanée, à la surface ou dans l'intérieur du système pileux.*

Énumération des principaux parasitocides. — Les parasitocides les plus importants sont : le *soufre*, les *sulfures de potassium*, de *sodium* et de *calcium*, l'*iodure du soufre*; l'*onguent mercuriel* et d'autres préparations mercurielles, telles que le *sublimé corrosif*; l'*acétate de plomb*, l'*huile de cade*, la *staphysaigre*, l'*essence de térébenthine*. On peut ajouter le *borax*.

Ces agents nous sont déjà connus, à l'exception de l'iodure de soufre et de l'huile de cade.

L'*iodure de soufre* se présente sous l'aspect d'une substance cristalline brillante, d'un gris d'acier, répandant une forte odeur d'iode, et insoluble dans l'eau. Pour l'obtenir, on chauffe légèrement un mélange de 4 parties d'iode et de 1 partie de soufre. Il faut éviter une température trop élevée qui le décomposerait. D'ailleurs l'iodure de soufre ne paraît pas être un composé bien défini; l'alcool et l'éther enlèvent l'iode et mettent le soufre en liberté.

Huile de cade. Cette substance, qu'on appelle encore *huile de génévrier*, se présente sous l'aspect d'un liquide brunâtre, épais, d'une odeur forte, rappelant celle du goudron. On l'obtient, dans le midi de la France, en soumettant à la distillation *per descensum* la partie centrale du tronc, des racines et des grosses branches du *Cade* ou *Génévrier oxycedre* (*Juniperus oxycedrus*), arbre de petite taille, de la famille des Conifères. Le bois, ainsi traité, donne environ le quart de son poids d'huile. Il faut rejeter l'aubier qui en contient très-peu.

Appliquée sur les muqueuses saines, l'huile de cade ne cause pas d'irritation; sur les parties enflammées, elle produit une cuisson légère qui disparaît bientôt; enfin, sur les surfaces ulcérées, elle détermine une cuisson un peu plus forte, qui disparaît néanmoins dans l'espace de quelques minutes à un quart d'heure.

Traitement de la gale. — Jadis on employait le soufre en nature contre cette affection; on en saupoudrait les draps de lit, et l'on guérissait ainsi après un temps variable. D'autres ont employé parfois l'acide sulfureux gazeux ou en dissolution dans l'eau d'un bain. Mais aujourd'hui on